

Les banques en France prêtent massivement et de manière responsable.

- (01) LES ENTREPRISES
- (02) LES PARTICULIERS



LES ENTREPRISES

Le financement des entreprises, et notamment des TPE/PME, est la première priorité stratégique des banques en France.

Un accès dynamique au crédit

La croissance des crédits en France est forte et continue avec une hausse de 5,7% des encours de crédits aux ménages et aux entreprises en 2018, soit un total de **2416 Mds€** (Banque de France - décembre 2018).

Les crédits aux entreprises représentent 1018 Mds€ (Banque de France, crédits aux sociétés non financières, à fin décembre 2018) et une croissance en hausse de 5,9% sur un an, alors que celle de la zone euro n'est que de 2,8% (Banque centrale européenne, à fin décembre 2018). Chaque mois, la production de nouveaux crédits est de 26 Mds€ en moyenne (Banque de France, à fin 2018).

Un crédit qui est très sûr en France : le

ratio des créances douteuses (non-performing loans - NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que le ratio moyen des banques de la zone euro (2,87% contre 4,17%, au troisième trimestre 2018) (BCE - 2019).

Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent

une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement.

Des taux toujours favorables

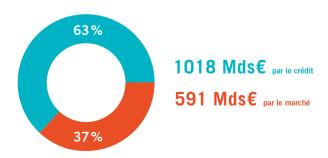
pour les PME

Plus d'1,1 million de PME sont financées par le crédit en France et bénéficient de taux favorables. Depuis 2008, les taux d'intérêt pratiqués pour les nouveaux crédits aux PME sont bas en France : 1,70%, avec une différence de 27 points de base comparée à la moyenne de la zone euro qui est de 1,97% (BCE, séries statistiques taux des nouveaux crédits inférieurs à 1 million € et dont la période de fixation est de moins de 1 an, à fin 2018).

L'accès des PME aux crédits d'investissement reste très aisé: **97% des PME** obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les crédits souhaités. L'accès aux crédits de trésorerie est aussi élevé: **88% des PME** obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (Banque de France, 4ºme trimestre 2018, enquête auprès de 4000 PME et 2500 TPE).

SOURCES DE Financement pour Les entreprises

Source : Banque de France - décembre 2018



Nous comptons sur une grande mobilisation de notre profession afin que ce nouveau service dématérialisé rencontre un fort engouement dès son lancement et devienne un réflexe pour les experts-comptables qui souhaitent accompagner leurs clients dans leur recherche de financements. Nous le savons tous, le financement bancaire demeure un des principaux leviers permettant à une entreprise de se développer et de perdurer.



CHARLES-RENÉ TANDÉ PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES 4 iuillet 2018

Une plate-forme digitale pour faciliter les demandes des TPE / PME

Pour simplifier et faciliter toujours plus l'accès au financement des TPE / PME, notamment pour des crédits inférieurs à 50 000 euros, l'Ordre des experts comptables et la FBF lancent, le 4 juillet 2018, la plateforme digitale **« Dispositif Crédit 50 K€ »**.

En se connectant sur la **plateforme Conseil Sup' Network**, l'expert comptable peut, sur mandat de son client, remplir en ligne une demande de financement avec un dossier modélisé. Il peut ensuite l'adresser simultanément à trois banques au maximum. Dans le même temps, une option permet à l'entrepreneur de solliciter un organisme de cautionnement mutuel si nécessaire. La demande de financement, qui ne peut excéder 50 000 euros, peut être complétée si besoin par un prêt de Bpifrance pour le financement des éléments immatériels.

Pour accompagner le déploiement de cette plateforme, la FBF mobilise son réseau de comités territoriaux et renforce ainsi la relation avec les représentants de l'Ordre des experts comptables sur le terrain.



Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF et Charles-René Tandé, Président de l'Ordre des experts-comptables lors du lancement de la plateforme Dispositif Crédit 50 K€ le 4 juillet 2018.

Un projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises

En amont du projet de loi PACTE, le « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », la FBF s'implique dans les travaux du gouvernement et du Parlement et participe activement au **Grand rendez-vous de l'investissement productif** organisé le 22 janvier 2018 à l'Assemblée nationale.

En février 2018, la FBF contribue à la consultation des pouvoirs publics et publie 17 propositions pour favoriser l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.

En mai, la FBF publie et met en ligne un nouveau mini-guide « Comment utiliser son épargne pour investir dans les entreprises ». Ce document illustre l'aboutissement de travaux menés avec la député Amélie de Montchalin et ses équipes pour présenter les divers produits permettant aux épargnants d'investir dans les fonds propres des PME. Les établissements bancaires sont invités à le distribuer largement dans leur réseau, auprès de leurs clients.

Renouvellement de l'accord sur la Médiation du crédit aux entreprises

L'accord de place signé en juillet 2018 proroge le dispositif de la Médiation du crédit aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Le succès du dispositif s'illustre par une baisse significative des saisines : à peine plus de 2 300 en 2017, soit une baisse de 17% des saisines sur un an et de 86% depuis son lancement fin 2008 (Médiateur du crédit aux entreprises, rapport 2017). Depuis 10 ans, les banques sont des partenaires actifs de la Médiation du crédit aux entreprises.



Comment utiliser son épargne pour investir dans les entreprises : un mini-guide FBF publié en juin 2018.



À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, la FBF accueille la conférence « Femmes et initiatives de croissance : des femmes engagées pour financer l'économie ». Cet événement, co-organisé avec le réseau Business & Professional Women (BPW France) présidé par Agnès Bricard, met à l'honneur le rôle central joué par les femmes dans le financement de l'économie. Olivia Grégoire, Députée de la 12ème circonscription de Paris et membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, intervient à cette occasion devant 175 participants.



LES PARTICULIERS

Les banques financent les ménages. Un crédit sur deux est destiné aux particuliers pour leur logement ou leurs projets de consommation.

Les projets des ménages financés par les banques

Les banques financent les projets de logement ou de consommation des ménages, avec une dynamique plus forte que celle de la zone euro.

L'encours des crédits aux particuliers atteint 1225 Mds€, en hausse de 5,9% sur un an. Cela représente un peu plus de la moitié des encours de crédits à l'économie. En outre, chaque mois, les banques accordent plus de 20 Mds€ de nouveaux crédits aux ménages (Banque de France - à fin décembre 2018).

Après le rebond constaté en 2017, le taux de détention de crédits par les ménages se stabilise en 2018 à 47,8%, avec **près de 8,5 millions de ménages ayant contracté un nouveau crédit dans l'année**, selon le rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages publié en janvier 2019.



MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PRÊTS À L'HABITAT, SOIT + 5,8% SUR UN AN.

Source : Banque de France, crédits aux particuliers à fin décembre 2018.

Des crédits immobiliers en hausse

Solide, le financement du logement représente 1010 Mds€ d'encours à fin 2018 soit plus de 80% des crédits aux ménages

(Banque de France, crédits aux particuliers, décembre 2018).

Une dynamique qui est la plus forte de la zone euro avec + 6,3% en France contre

+ 3,3% pour la zone euro (BCE, à fin décembre 2018) et d'autant plus favorisée que les emprunteurs bénéficient de taux d'intérêt particulièrement bas : 1,49% en moyenne (Banque de France, nouveaux crédits

immobiliers, tous montants, long terme et à taux fixe, à fin décembre 2018). Depuis 2012, les taux moyens des nouveaux crédits ont été divisés par plus de deux, impactant positivement le pouvoir d'achat des ménages. Sur 6 ans, la baisse des taux équivaut à 59% du coût du crédit en moins.

Le taux de détention des crédits immobiliers continue sa progression pour s'établir à un bon niveau en 2018 : **31,4%** (contre 30,8% en 2017), sous l'effet combiné d'un dynamisme de la demande et de conditions de crédits toujours très favorables.

La part des ménages qui accède à la propriété progresse rapidement et atteint 23,6%, soit l'un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

L'appréciation des ménages sur le poids de leurs charges de remboursement rejoint la moyenne de ces dix dernières années : leurs intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers diminuent par rapport à leurs intentions de souscription de crédits à la consommation

(Rapport Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2019).

Le financement des projets de rénovation énergétique

Il existe de nombreuses aides pour **rendre** son logement plus économe en énergie : que ce soit grâce aux crédits d'impôt ou aux prêts existants, chacun peut trouver l'aide la plus appropriée pour son projet de rénovation énergétique.

Les banques accompagnent au quotidien les clients particuliers dans leurs projets de transition énergétique. Elles participent aux échanges avec les pouvoirs publics dans un esprit constructif en vue de répondre au mieux aux besoins des clients.

Ainsi, concernant la rénovation énergétique des logements, la profession bancaire estime important que la **nouvelle formule de l'Éco-Prêt à taux zéro (EcoPTZ)**, en cours de finalisation, soit simple.

En décembre, dans le contexte des manifestations des « gilets jaunes », les banques prennent des engagements devant le Président de la République pour proposer des offres de financement à des conditions préférentielles et permettre ainsi aux particuliers de financer plus facilement un véhicule propre, neuf ou d'occasion, ou des équipements de la maison moins énergivores (voir chapitre 3).



DES PRÊTS À L'HABITATVONT À DES PRIMO-ACCÉDANTS

Source : rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2019.

